

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 1<sup>er</sup> février 2024 à 18h à la Mairie**

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, Jean-Michel BELOTTI, Sylvette GRANDPIERRE, Isabelle RICART et Frédéric RZEPKA

Excusé-e-s : J-Louis JEANSON

ORDRE DU JOUR :

✓ **Délibération pour les zones d'accélération des énergies renouvelables**

Pendant la réunion de conseil du 26 octobre 2023, il avait été décidé de mettre tout le territoire d'Arzillières Neuville en zone d'accélération pour toutes les énergies renouvelables. Or, il nous a ensuite demandé d'être plus précis pour chaque énergie renouvelable donc une nouvelle cartographie a été proposé aux membres du Conseil Municipal, qu'ils ont accepté à 9 voix pour.

✓ **Syndicat mixte fermé du TSUR**

Deux délibérations ont été prises, l'une pour accepter la modification statutaire relative aux compétences en matière de vidéoprotection du syndicat et l'autre pour accepter la modification du périmètre du TSUR. Concernant la commune d'Arzillières Neuville, le Conseil Municipal a décidé de sortir de ce syndicat pour manque d'informations sur le fonctionnement du syndicat et sur les deux autres phases d'investissement à venir sur le montant de subvention.

✓ **Délibération pour l'approbation du compte administratif 2023**

Est nommée Présidente de séance : Mme Sylvette GRANDPIERRE (*Le Maire ne pouvant pas prendre part à la décision*)

*Présentation du CA aux membres du conseil municipal.*

Balance des comptes :

Recettes d'investissement .....	9 388,05 €
Dépenses d'investissement .....	<u>18 784,21 €</u>
Solde d'investissement .....	- 9 396,16 €

Recettes de fonctionnement .....	570 876,10 €
Dépenses de fonctionnement .....	<u>137 285,68 €</u>
Solde de fonctionnement .....	433 590,42 €

Restes à réaliser au 31/12/2023 25 000,00 €

Soit un excédent global de ..... **399 194,26 €** (solde investissement + solde fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le CA 2023.

✓ **Délibération pour approbation du compte de gestion 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion émis par le Centre des Finances Publiques qui est identique au CA.

✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2023 après approbation du compte administratif correspondant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide sur proposition du Maire d'affecter au budget 2024 les reports de fonctionnement et d'investissement comme suit :

• Affectation en réserves .....	34 396,16 €
• Report en section d'investissement .....	0,00 €
• Report en section de fonctionnement .....	399 194,26 €

**Divers :**

- **Parking salle des fêtes** : il est demandé à tous les habitants de ne pas stationner sur le parking de la salle des fêtes le weekend ; afin de faciliter l'accès et le stationnement aux usagers de la salle des fêtes.

- **Ferme solaire** : le projet de ferme solaire est toujours en cours, on attend le retour de la DDT concernant un arrêté de défrichement à prendre.

- **Arbre route départementale** : le Conseil Général a été prévenu qu'un arbre pourrait tomber sur la route du bas entre Arzillières et Blaise. Des démarches administratives vont être effectuées auprès du propriétaire de la parcelle.

Séance levée à 19h15.

Le Maire, Michel CAPPÉ